

Mémoire
de Guy Boivin
en date du 2 août 2016
concernant la
Politique culturelle du Québec

Bref résumé

L'État devrait jouer un rôle de stimulateur en cherchant à transférer vers le privé, voire le coopératif, tout ce qu'il peut, en encourageant la philanthropie et le mécénat, en réduisant au minimum les subventions. L'État doit conserver un droit de regard par des lois et des règlements clairs, pour que tous aient une même chance d'être connus, pour que l'information soit la moins manipulée possible. L'État devrait utiliser davantage les services municipaux comme, par exemple, l'église municipale ou locale, pour atteindre toute la population et offrir les services essentiels. L'État doit aider et défendre la langue française pour en assurer une survie de qualité, mais il doit aussi supporter les œuvres anglophones et autochtones, protéger les droits d'auteur des oeuvres allophones, produites sur son territoire. L'État doit utiliser les maisons du Québec à l'étranger et les ambassades canadiennes pour promouvoir notre civilisation à l'étranger. L'État doit protéger les droits des artistes, des créateurs et des inventeurs.

Guy Boivin
Condo 110
1055 Belvédère
QUÉBEC (Québec)
G1S 3G4

418-643-4758, poste 2928